

Liste de vérification des aspects financiers à prendre en considération lorsque vous fondez une famille ou l'agrandissez



Devenir parent est l'un des moments les plus marquants de la vie. Que vous envisagiez d'avoir un enfant à l'avenir, que vous soyez déjà enceinte ou que vous ayez récemment accueilli un nouveau membre dans votre famille au moyen d'une naissance, d'une adoption ou d'une maternité de substitution, garder à l'esprit qu'élever des enfants peut considérablement modifier votre situation financière. Dans cette optique, voici huit éléments clés à prendre en considération.

① Modifiez votre budget et préparez-vous aux dépenses supplémentaires

Vos priorités changeront à mesure que votre enfant grandira, mais dans les premiers temps, vous pouvez vous attendre à des dépenses comme des couches, des sièges d'auto, de la nourriture pour bébé et du mobilier de chambre d'enfant – tout cela à un moment où vous pourriez également subir une perte de revenu en raison du congé parental. À mesure que le temps passera, vous devrez réfléchir aux services de garde, aux activités parascolaires et à l'éducation. Vous voudrez peut-être également passer à un véhicule familial ou à une maison plus grande. Pour rester sur la bonne voie tout au long de votre parcours parental, prévoyez de passer régulièrement en revue votre budget.

② Ajoutez votre enfant à votre programme d'avantages sociaux

Si vous avez un programme d'avantages sociaux, que ce soit par l'intermédiaire de votre milieu de travail ou de façon indépendante, vous voudrez probablement ajouter votre nouveau-né au programme pour couvrir des choses comme les soins dentaires, la vue, les ordonnances ou d'autres services de santé qui ne sont pas couverts par votre régime provincial. Certains régimes exigent que vous ajoutiez votre nouveau-né dans un certain délai, alors assurez-vous de vérifier votre régime afin de ne pas manquer cette période.

③ Passez en revue votre assurance vie et votre assurance invalidité

L'assurance vie devient encore plus essentielle lorsque vous avez des personnes à charge. Passez en revue votre couverture actuelle pour vous assurer qu'elle répond adéquatement aux besoins de vos proches en cas de décès imprévu. De plus, envisagez de souscrire une assurance invalidité pour protéger votre revenu si une blessure ou une maladie vous empêche de travailler. Préparez-vous à inclure des primes plus élevées dans votre budget pour assurer l'avenir financier de votre famille.

④ Créez ou mettez à jour vos documents testamentaires et fiduciaires

Assurez-vous que vos documents testamentaires et fiduciaires reflètent votre nouvelle structure familiale. Si vous n'avez pas encore de testament, faites-en une priorité sur votre liste de choses à faire. En tant que nouveau parent, vous devrez désigner un tuteur légal pour votre enfant afin d'être prêt à faire face à des circonstances imprévisibles. De plus, vous devez préciser à quel moment et de quelle façon votre ou vos enfants recevront leur héritage.

⑤ Commencez à épargner tôt pour les études de votre enfant

Ouvrez un régime enregistré d'épargne-études (REEE). Les cotisations ne sont pas déductibles d'impôt, mais les placements fructifient dans le régime à l'abri de l'impôt jusqu'à ce que les fonds soient retirés. Le gouvernement fédéral verse un montant équivalant à 20 % des cotisations, jusqu'à concurrence de 2 500 \$ par enfant (jusqu'à concurrence de 7 200 \$ à vie). Lorsque l'enfant s'inscrit dans un établissement d'enseignement postsecondaire admissible, les cotisations initiales peuvent être retirées à l'abri de

l'impôt, tandis que la portion liée à la croissance et les cotisations gouvernementales sont imposées au taux d'imposition de l'étudiant. Certaines provinces offrent des subventions supplémentaires pour l'épargne-études, alors assurez-vous de vérifier ce qui est offert là où vous résidez.

⑥ Tirez parti des avantages fiscaux

Le gouvernement canadien offre une gamme d'avantages et de crédits fiscaux pour soutenir les parents. L'Allocation canadienne pour enfants est un versement mensuel non imposable pour les familles ayant des enfants de moins de 18 ans, dont les montants sont fondés sur le revenu familial et le nombre d'enfants. Le gouvernement offre également aux parents des déductions d'impôt sur les dépenses admissibles, comme les garderies, les écoles prématernelles et les camps d'été, jusqu'à concurrence d'un maximum annuel. De plus, chaque province et territoire offre des crédits qui sont automatiquement évalués lorsque vous produisez votre déclaration de revenus annuelle. Si vous adoptez un enfant, le crédit d'impôt fédéral pour frais d'adoption est d'un maximum de 19 066 \$ pour 2024. N'oubliez pas de parler à votre conseiller financier et à votre fiscaliste pour savoir quels allègements et crédits fiscaux vous sont offerts.

⑦ Créez un fonds d'urgence

Visez à économiser au moins six mois de frais de subsistance pour couvrir les coûts imprévus en cas de perte d'emploi. Vous devrez tout de même vous assurer de pouvoir gérer vos dépenses, comme votre prêt hypothécaire, vos paiements de voiture, vos frais de garde d'enfants, vos impôts fonciers, vos services publics, votre nourriture, vos soins aux animaux de compagnie et plus encore. La façon la plus simple de mettre de l'argent de côté est d'ouvrir un compte

bancaire attiré. Un compte d'épargne ou un compte de placement au marché monétaire est probablement votre meilleure option, car il offre un accès facile aux liquidités tout en vous rapportant des intérêts. Établir des virements automatiques et nommer le compte « fonds pour les jours difficiles » ou « fonds d'urgence » peut vous aider à rester discipliné. BMO offre des outils bancaires numériques pour vous aider, comme la fonction permettant d'établir de nouveaux Objectifs d'épargne.

⑧ Explorez les avantages sociaux de votre milieu de travail

En plus de vos prestations dans le cadre du congé de maternité ou parental du régime d'assurance-emploi, de nombreux employeurs offrent des prestations complémentaires pendant une certaine période, ce qui peut rapprocher votre salaire du montant que vous gagniez avant de commencer votre congé, voire l'égaliser. Assurez-vous d'examiner tous les avantages offerts par votre employeur.

Bien qu'il puisse être coûteux de fonder une famille, une planification minutieuse vous permet tout de même de mettre de l'argent de côté pour financer vos objectifs à long terme, y compris la retraite. Pour obtenir un plan complet conçu pour soutenir vos objectifs immédiats et à long terme simultanément, communiquez avec un conseiller de BMO Gestion privée.



BMO Private Wealth provides this publication for informational purposes only and it is not and should not be construed as professional advice to any individual. The information contained in this publication is based on material believed to be reliable at the time of publication, but BMO Private Wealth cannot guarantee the information is accurate or complete. Individuals should contact their BMO representative for professional advice regarding their personal circumstances and/or financial position. The comments included in this publication are not intended to be a definitive analysis of tax applicability or trust and estates law. The comments are general in nature and professional advice regarding an individual's particular tax position should be obtained in respect of any person's specific circumstances.

BMO Private Wealth is a brand name for a business group consisting of Bank of Montreal and certain of its affiliates in providing private wealth management products and services. Not all products and services are offered by all legal entities within BMO Private Wealth. Banking services are offered through Bank of Montreal. Investment management, wealth planning, tax planning, and philanthropy planning services are offered through BMO Nesbitt Burns Inc. and BMO Private Investment Counsel Inc. Estate, trust, and custodial services are offered through BMO Trust Company. Insurance services and products are offered through BMO Estate Insurance Advisory Services Inc., a wholly-owned subsidiary of BMO Nesbitt Burns Inc. BMO Private Wealth legal entities do not offer tax advice. If you are already a client of BMO Nesbitt Burns Inc., please contact your Investment Advisor for more information. BMO Nesbitt Burns Inc. is a Member – Canadian Investor Protection Fund and is a Member of Canadian Investment Regulatory Organization. BMO Trust Company and BMO Bank of Montreal are Members of CDIC.

"BMO (M-bar roundel symbol)" is a registered trademark of Bank of Montreal, used under licence.